

CONSTRUCTION D'UN PARC D'ACTIVITE – AD PARK

133 rue Victor Hugo / 50-56 Av. de la République
62950 Noyelles-Godault

Indice : B
Phase : PC
Date : 13/08/2025
Réf : HRSO/2024/022



DOSSIER DE DECLARATION **AU TITRE DES ARTICLES** **L214-1 & SUIVANTS** **DU CODE DE** **L'ENVIRONNEMENT**

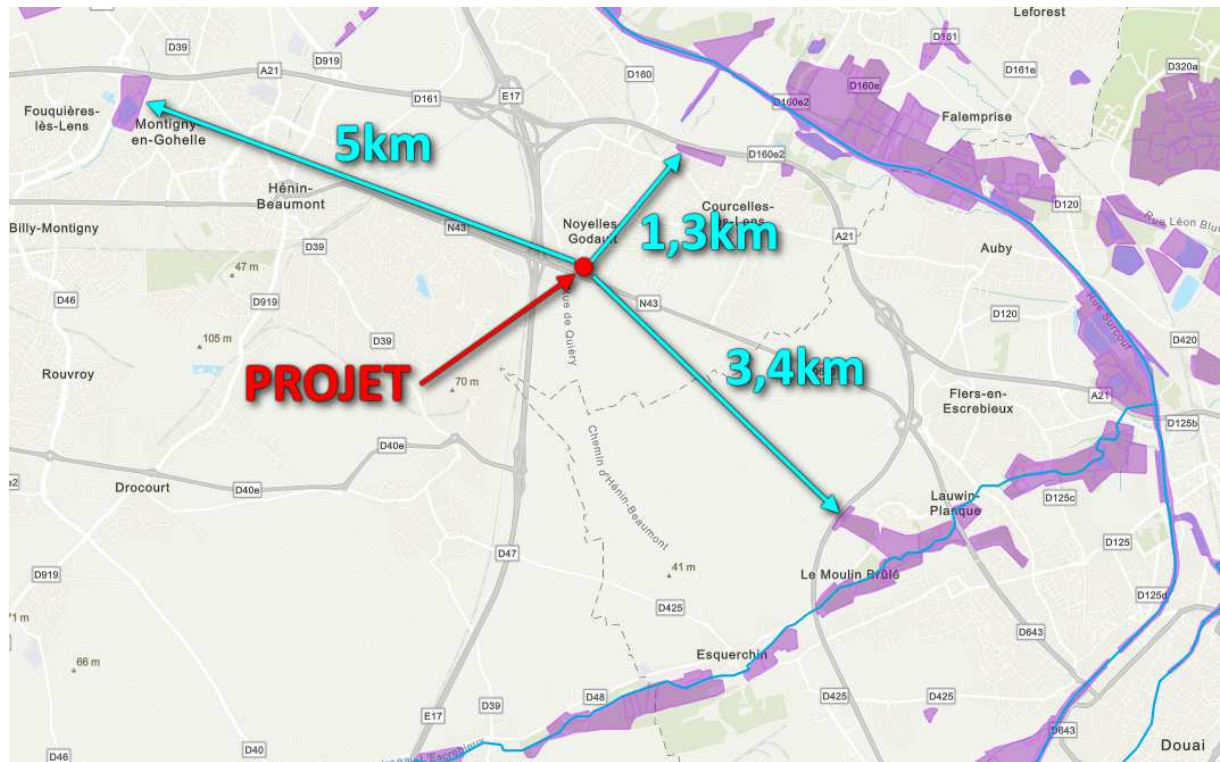
DOCUMENT NATURA 2000

Table des matières

I.2.	LE MILIEU NATUREL.....	2
I.3.	SITES CLASSES INSCRITS.....	5

I.2. LE MILIEU NATUREL

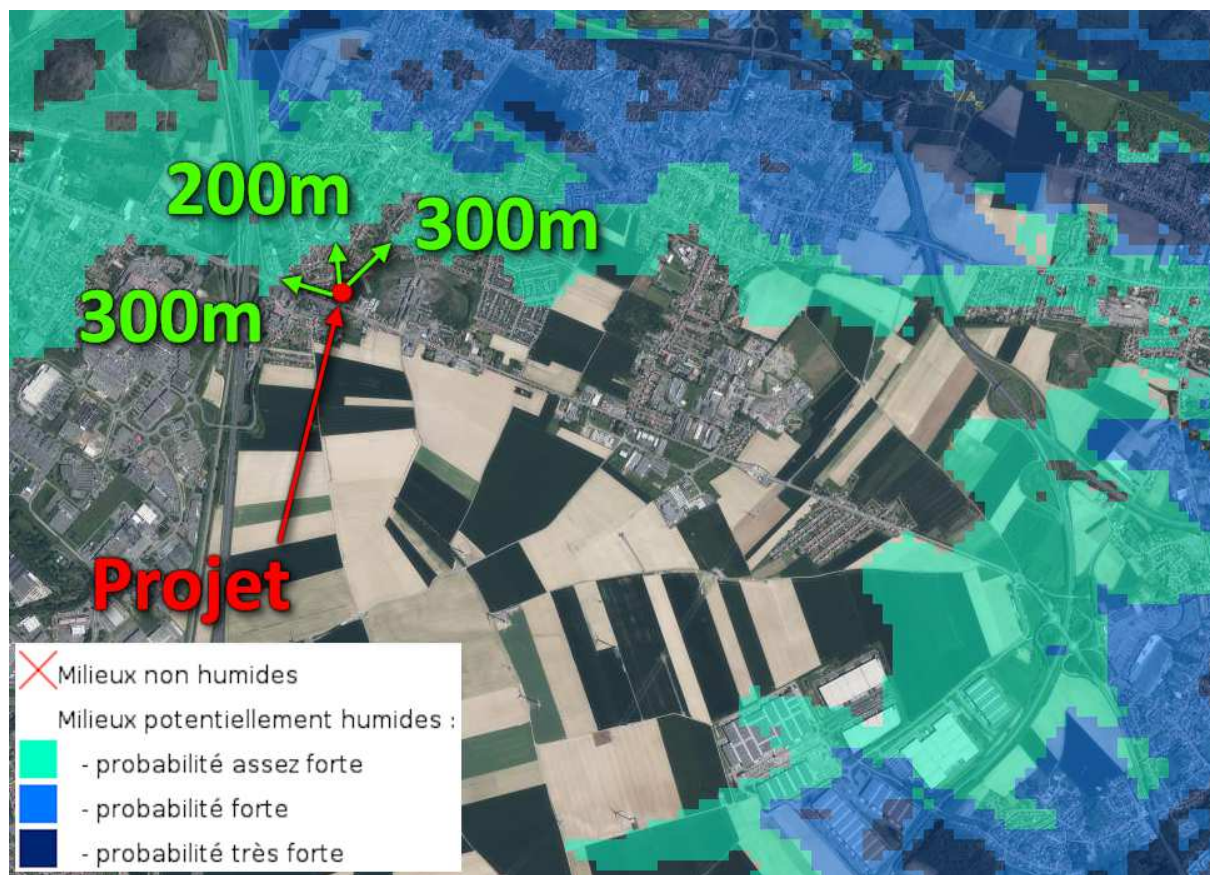
Le territoire du SAGE est très urbanisé avec 42 % de surfaces artificialisées, les milieux naturels représentant une surface relativement faible (4 %) et principalement composée de bois.



↑ Source : base de données Agence de l'Eau bassin Artois-Picardie ↑

Cependant, ces espaces ont une réelle fonction comme les zones humides qui maintiennent une diversité écologique et font office de tampon lors d'épisodes de crue.

Ci-après, la carte des milieux potentiellement humides en France modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.



↑ Source : SIG RESEAU ZONES HUMIDES ↑

Bien que relativement proche, le site n'impacte pas de zones potentiellement humides.

Plus localement, une étude de détection de zones humide a été réalisée sur la parcelle (voir en ANNEXES). La conclusion de celle-ci vient confirmer que le site n'impacte pas de zone humide :

Au regard des documents d'urbanisme reprenant les résultats scientifiques :

- La présence de zones humides n'est pas avérée dans les 2 km de la parcelle
- Les habitats naturels au titre de la classification EUNIS ne sont pas non pas caractéristiques des zones humides
- Les relevés floristiques, ne comportent aucune espèce significative des zones humides, ni porteuse de statut réglementé particulier
- Les relevés pédologiques ne comportent aucune typologie / profils des zones humides

Synthèse : Au regard des trames écologiques identifiées, le projet devra toutefois s'insérer de manière vertueuse dans les trames vertes et brunes (sols) pour garantir la préservation de la ressource en eau douce et celles relatives aux cycles de vie des espèces animales (voir le volet faune flore).

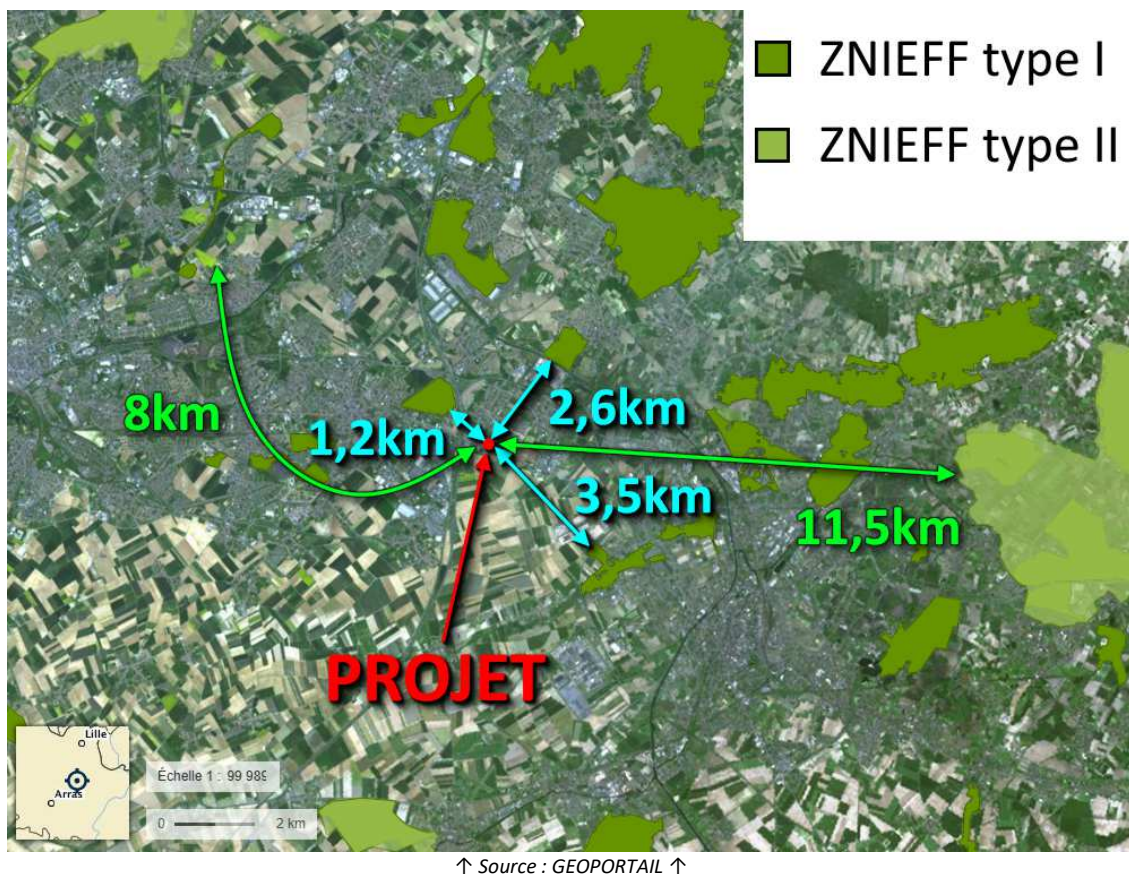
Ce projet ne présente pas de caractéristiques des zones humides, au regard des études portées sur la flore, et les sols, et ce répartis sur toute la parcelle.

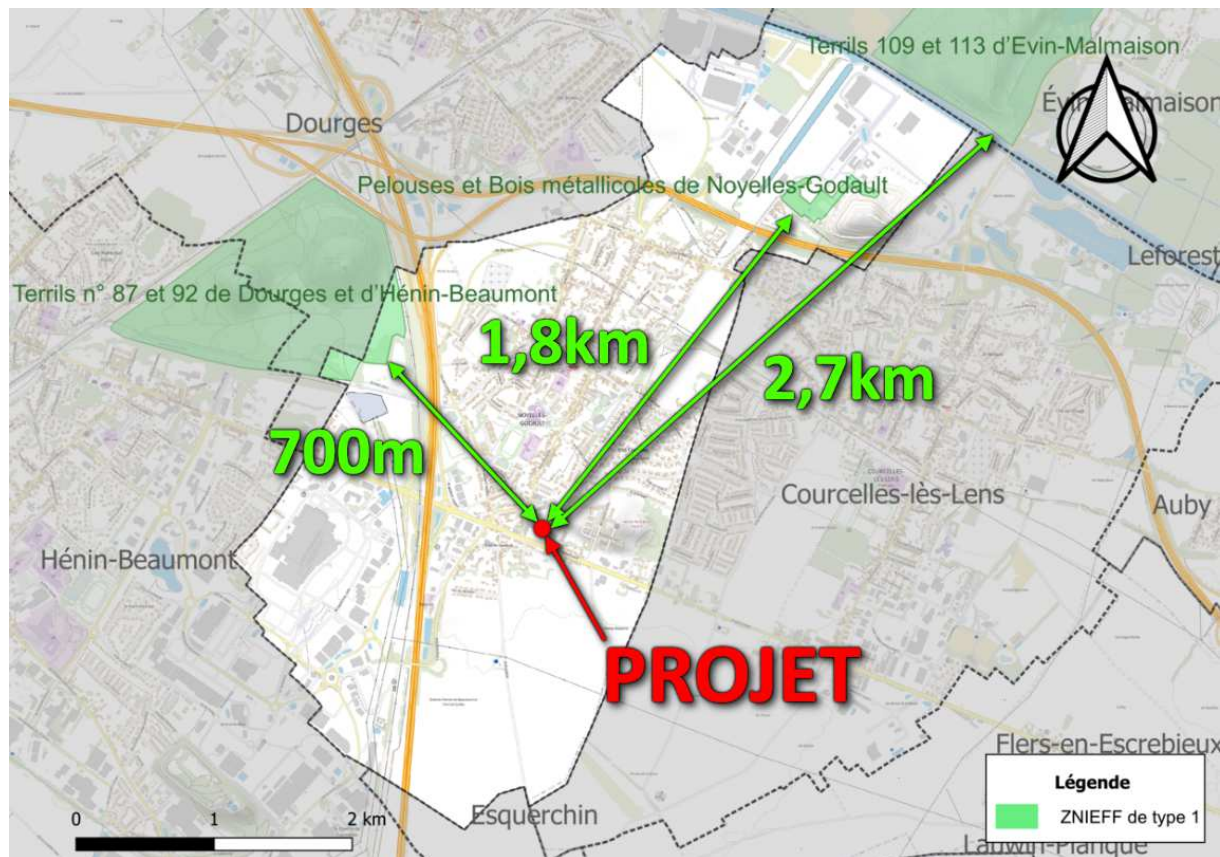
I.3. SITES CLASSES INSCRITS

De la même façon que précédemment, aucun monument patrimonial, ou autre bâtiment particulier, n'est impacté par l'aménagement du projet. Et le projet n'impacte aucun de ces types de sites également.

Selon la base de données générale sur GEOPORTAIL, des zones classées ZNIEFF de type 1 sont situées à plusieurs kilomètres autour du projet. Les ZNIEFF de type 2 sont encore plus éloignées. Il n'y a pas d'interaction avec le projet.

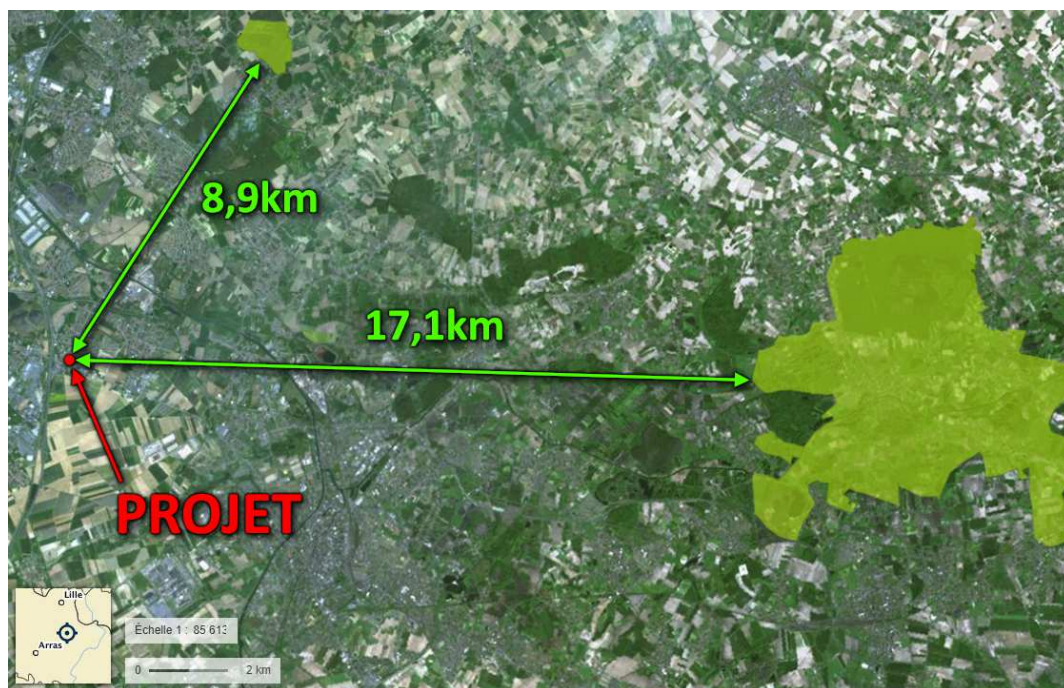
Toutefois, il existe des zones classées ZNIEFF type 1 sur la commune et à proximité : les *Terrils n° 87 et n° 92 de Dourges et d'Hénin-Beaumont*, d'une superficie de 75 ha et d'une altitude variant de 29 à 125 mètres. Cependant, il n'y a pas d'interaction non plus avec le projet.





↑ Source : WIKIPEDIA ↑

Les zones NATURA 2000 les plus proches sont également très éloignées. Pas d'interaction avec le projet non plus.



↑ Source : GEOPORTAIL ↑